

## Annexes 1 – DOSSIER DE CANDIDATURE

# COMMODAT POUR LA REGULATION DES SANGLIERS SUR DES BOISEMENTS GERES PAR LA COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE A FONGUEUSEMARE

---

## APPEL A CANDIDATURE 2025

---

*Cet appel à candidature est valable sous réserve de confirmation de l'acquisition des terrains par l'Etablissement Public Foncier de Normandie qui en délèguera la gestion à Le Havre Seine Métropole.*

## DOSSIER DE CANDIDATURE

La Communauté urbaine - Le Havre Seine Métropole a adopté son Plan Nature et Biodiversité en 2023, dont la priorité est la **préservation des réservoirs de biodiversité boisés**, à reconnecter entre eux par le déploiement d'une trame bocagère. Elle mobilise ainsi tous les outils et dispositifs permettant d'atteindre ces objectifs.

A ce titre, elle a conventionné avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour sécuriser 111 hectares de boisements sur la commune de Fongueusemare. Par ce conventionnement, l'EPFN – qui est en cours d'acquisition du boisement - délèguera la gestion à la Communauté urbaine pour garantir leur préservation.

Les parcelles concernées sont des espaces naturels (boisements) qui présentent pour le territoire de la Communauté urbaine, un intérêt particulièrement fort en matière de **biodiversité**, de **protection de la ressource en eau**, de **lutte contre les ruissellements** et **d'adaptation au changement climatique**. Elles se trouvent au cœur de plusieurs périmètres d'intérêt écologique : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique, zone Natura 2000, Schéma Régional de Cohérence Écologique, zone de protection d'Aire d'Alimentation de Captage d'Yport, et sont classées en Espace Boisé Classé au Plan Local d'Urbanisme.

La Communauté urbaine, souhaite y développer une gestion ayant pour objectif la **protection**, la **restauration**, voir **l'amélioration de la biodiversité**, tout en intégrant les exigences écologiques, scientifiques, culturelles et sociales sur les sites.

La régulation des **sangliers**, peut s'avérer favorable à l'équilibre écologiques des sites (ou des sites à proximité).

Cet appel à candidature est lancé pour organiser la mise en concurrence, **pour l'obtention de l'autorisation de réguler le sanglier uniquement**, sur les 111 hectares boisés appartenant au massif du bois des Loges sur la commune de Fongueusemare. Ces 111 ha boisés ne sont pas un territoire de chasse.

Date limite de dépôt des candidatures : **Lundi 18 août 2025 avant 12h00.**

## 1. Identification du demandeur

Nom de l'association : .....

Représentant légal (Prénom NOM / fonction) : .....

Responsable du dossier (Prénom NOM / fonction) : .....

Adresse postale : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

## B- Organisation des candidatures

### 1- Présentation des candidatures :

**Seules les associations de chasse sont autorisées à présenter une candidature.**

Les candidatures doivent être rédigées en français et signées par le candidat, personne physique, ou, pour une personne morale, par une personne habilitée à l'engager juridiquement et financièrement (documents justificatifs à l'appui).

Le dépôt de la candidature doit être effectué par **mail** à l'adresse : [fanny.lemanissier@lehavremetro.fr](mailto:fanny.lemanissier@lehavremetro.fr) ou bien ou **déposée directement** à l'accueil de l'adresse suivante :

*Hôtel de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole  
19 rue Georges Braque  
CS 70854 – 76 085 Le Havre Cedex*

Une candidature transmise via un autre mode de transmission ne sera pas acceptée ni analysée.

### 2- Contenu des candidatures :

Les candidats doivent produire à l'occasion de leur réponse au présent appel à candidature, les éléments suivants :

- Présentation de l'association
  - o Nom du ou des représentants légaux ou personnes habilitées
  - o Dénomination, siège social, coordonnées
  - o Statuts à jour certifiés conformes
  - o Pouvoirs de la personne représentant le candidat
  - o Extrait de moins d'un mois de l'inscription de la structure morale
  - o Composition de l'association, liste des partenaires et des permis de chasse
- Tableau « contenu de la candidature » complété (cf. page. 3).
- Projet de commodat paraphé, signé et approuvé

En l'absence des éléments demandés, la Communauté urbaine pourra se réserver le droit de ne pas analyser la candidature.

### 3- Date limite de réception des candidatures :

**Le lundi 18 août 12h00**

Les candidatures qui parviendraient après la date et l'heure fixées ci-dessus ne seront pas retenues. La date prise en compte est la date de réception par la Communauté urbaine.

## C- Contenu de la candidature

Détaillez en quelques lignes votre candidature :

Critères de notation	Description du candidat
<p>Présentation du candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Localisation géographique du bénéficiaire par rapport au lieu de chasse,</li><li>-Références cynégétiques</li></ul> <p>Respect des règles cynégétiques (mise en application des directives de la Fédération de chasse)</p> <p>- Pratiques conformes aux attentes de la CU et de la commune (éthique, etc)</p>	
<p>Motivation, conforme au commodat, pour bénéficier du droit de chasse (en quoi l'association répond aux attentes exprimées dans le commodat)</p>	
Critères de notation	Description du candidat

<p>Proposition détaillée de l'organisation de la chasse, pertinence dans la logistique, plan de chasse, calendrier prévisionnel, assurance et responsabilité, etc.</p>	
<p>Connaissance et prise en compte des enjeux du site (biodiversité, fréquentation, usages, etc. ee)</p>	

Critères de notation	Description du candidat
Présentation de la mise en place des contreparties : moyens de gestion des chemins, veille, comptages, ou autre proposition de contrepartie etc	

### **D- Signature**

Fait à .....

Le .....

Signature :